

France – Vers la fin des médecines alternatives ?



[Source : drschmitz.com via santeglobale. world]

Par Dr Schmitz (29 février)

Définitivement balayée. La santé alternative va l'être d'ici quelques semaines.

Chère lectrice, cher lecteur, je suis désolé de vous l'annoncer.

C'est exactement ce qui va se produire si nous ne faisons rien.

L'article 4 de la loi contre les dérives sectaires, récemment votée à l'Assemblée nationale, de façon fort peu démocratique, nous met en face de cette situation tragique.

En effet, il s'agit d'empêcher toute possibilité d'expression contre la médecine officielle – celle des labos soutenus par l'État.

Les répercussions de cette loi sonnent la fin de la médecine alternative, et représentent la pire des menaces pour VOTRE santé.

Voici pourquoi.

Ils sonnent le glas de la santé alternative

Bientôt, cet article de loi va nous interdire de critiquer les traitements médicaux potentiellement nocifs pour les patients.

Cela veut dire que la médecine médicamenteuse, celle des laboratoires pharmaceutiques, sera considérée comme infaillible. Si elle est infaillible, il n'y a aucune raison de parler d'autres traitements.

Car prévenir plutôt que guérir, ou vous soigner par d'autres moyens que ceux privilégiés par l'État, c'est déjà supposer que la médecine officielle ne suffit pas.

C'est un comportement déviant que cette loi entend réduire au silence.

Il en sera ainsi de cette lettre d'information que vous lisez. Non seulement

elle critique des injections expérimentales, mais en plus elle vous informe de médecines moins violentes que la médecine d'État...

Donc notre lettre, vous commencerez à ne la recevoir qu'une fois sur deux, puis sur trois, puis plus du tout. Et ainsi des autres lettres...

Mais cela ne s'arrête pas là. Aujourd'hui, tout ce qui existe, n'existe que parce qu'on en parle publiquement. Donc si ça s'arrête, ça n'existe plus.

À tomber dans le silence, la médecine alternative va tomber rapidement dans l'oubli.

Les magasins de remèdes naturels commenceront à disparaître, les sites internet, les salons, les herboristeries... et aussi les techniques de santé de pointe, les moins invasives.

Il ne s'agit donc pas seulement de nous faire disparaître, nous. Mais d'empêcher l'existence même d'une médecine qui ne traite pas ses patients comme des cobayes.

Cette loi que les labos attendent depuis si longtemps

Le mardi 13 février, à l'Assemblée nationale française, avait été refusé l'article 4 de la loi sur les dérives sectaires – avant qu'il ne soit adopté de force.

Cet article 4 est proprement liberticide. C'est une condamnation de la médecine alternative. C'est aussi la porte ouverte à tous les traitements expérimentaux à grande échelle.

En principe, cet article de loi condamne les gourous de secte qui font refuser des traitements à leurs « disciples ».

Mais il nous touche directement si l'État détermine que nos lettres vous dissuadent de prendre n'importe quel médicament (l'alinéa 4).

Et ce même si ce médicament est dangereux – puisqu'il ne pourra de toute façon pas être attaqué.

Ainsi, dans les faits, cet article de loi interdit toute remise en question – même scientifique – des laboratoires pharmaceutiques et de leurs relais dans l'opinion, notamment l'injection expérimentale anticovid.

Allez donc prouver ensuite que l'État a commis des crimes sous prétexte d'avoir obligé la population à prendre des traitements expérimentaux à grande échelle.

Ce sera impossible. Tout avis contraire à « l'état des connaissances médicales » (aux intérêts du lobby pharmaceutique) sera bâillonné d'avance.

C'est donc une loi pour étouffer toute critique de la médecine médicamenteuse et qui vise à détruire la médecine alternative.

Car, répétons-le, la médecine alternative n'existe que parce qu'elle a aujourd'hui des auteurs qui la font vivre dans l'opinion publique.

Ce climat de censure et de collusion dissimule donc quelque chose de beaucoup plus profond et même, de funeste.

Combien de morts a-t-il sur la conscience ?

Le débat sur l'article 4 de la loi sur les dérives sectaires nous a valu une sortie de l'effroyable Olivier Véran à l'Assemblée nationale.

Or devant la représentation nationale, Olivier Véran, qui a fait injecter des produits expérimentaux aux 2/3 des Français a traité le professeur Didier Raoult de gourou !

Ce n'est pas la honte qui l'étouffe, mais la crainte.

Olivier Véran aurait-il du sang sur les mains suite à l'injection anticovid ?

Pour tous les jeunes qui ont fait des myocardites suspectes ? L'État en déclarait un petit millier début 2021, combien aujourd'hui ?¹

Pour toutes les femmes qui se déclarent stériles ? Comme les 3 500 témoignages du collectif *Où est mon cycle* ?²

Pour tous les cancers qui se sont éveillés et réveillés, possiblement à la suite de la vaccination ?

Surtout après que les injections ARN fourmillent de traces d'ADN pouvant causer des cancers³, au point qu'en Floride, il est question d'interdire ces « vaccins » ?⁴

Par conséquent, on s'interroge sur la moralité de notre héros de la crise sanitaire, Olivier Véran. On se demande s'il peut encore se regarder dans un miroir. Il n'arriverait pas à le faire s'il y voyait ce que nous, nous y voyons.

Et puisque l'opinion publique réclame une enquête, et qu'il faudra un jour la faire, alors il intimide. Ce qui est tout à fait conforme à la belle idée que tant de Français se sont faits de lui.

L'autoritarisme glacial des vaccinateurs en masse

Nous savons que Mr Véran est l'ennemi des médias alternatifs, de la médecine alternative et de tous les médecins et chercheurs qui ont pris parti contre lui.

Et, non seulement il nous méprise, mais il nous persécute, il veut notre disparition.

L'avantage, c'est que nous n'avons plus grand-chose à perdre. Lui non plus apparemment, puisqu'au moment où nous écrivons, il a refait voter l'article 4 pour le faire passer en force, en prétextant un vice de forme...

Curieusement, beaucoup de députés se sont abstenus, ont été pris d'un soudain manque de courage. Ce qui a permis à l'article d'être adopté, et a créé un tollé... bien peu relayé dans les médias subventionnés.

Or les méthodes peu ragoûtantes du gouvernement sont connues : LFI a porté plainte en décembre dernier pour corruption contre Gérard Darmanin.⁵ (Ouest-France du 12 décembre dernier).

En effet, le ministre de l'Intérieur avait alors fait du chantage à un député pour faire basculer son vote. Sauf que son message a été envoyé à un homonyme du député en question ! Est-ce cela, une démocratie ?

Cela jette une lumière extrêmement suspecte sur le retrait de presque toute l'opposition concernant le « revote » de l'article 4...

C'est bien la fin qui nous menace

Ainsi, le soupçon que l'on ait tordu le bras des parlementaires sur le « revote » de cette loi, est plus fort que jamais. Surtout lorsqu'on sait combien l'industrie pharmaceutique a le bras long en politique.

Rappelons que jusqu'en 1995, de nombreux ministres de la Santé touchaient directement de l'argent des labos, c'est le Figaro qui nous l'apprend.⁶

Et d'autre part, nous savons combien Emmanuel Macron est proche de Pfizer, auquel il doit sa fortune personnelle.⁷

Il s'agit donc d'un pur déni démocratique. Une loi digne d'une république bananière.

Elle laisse augurer d'une destruction en règle de toute dissidence. Et il suffit que vous vouliez avoir la liberté de prendre soin de vous et de vous soigner comme vous l'entendez pour être dissident.

Un seul et dernier recours avant l'affrontement

Le problème, c'est qu'il ne s'agit pas, dans cet article 4, de regarder la composition des huiles essentielles et d'éviter que des écervelés ne les avalent par lampées entières.

Il ne s'agit pas non plus de se demander si les vidéos de Thierry Casasnovas alimentent le discrédit envers les traitements ultraviolets contre le cancer...

Surtout quand Michel Houellebecq critique ces mêmes traitements dans son dernier roman, *Anéantir*, où il ne se montre d'autre part guère sévère contre le gouvernement, loin de là.

Il s'agit seulement d'instaurer pour de bon une pharmacratie.

Cela signifie que vous avez le droit à veiller sur votre santé comme vous l'entendez... seulement si vous êtes très proche du gouvernement. Sinon, gare à vous...

Or pour notre part, nous croyons encore à la démocratie. Où nous avons tous droit au débat d'idées, droit de choisir nos traitements médicaux, droit de confronter des points de vue différents sur la médecine.

Et nous avons tous le droit d'exiger que nos gouvernements prennent le parti de notre santé, plutôt que de ceux qui s'engraissent sur la maladie...

En principe, le Conseil constitutionnel devrait rendre un avis sur cet article 4. L'avis qui sera rendu déterminera prochainement si la guerre contre une santé libre et honnête est déclarée.

En attendant, préparez-vous une belle armoire à pharmacie, achetez des livres et imprimez le savoir qui vous paraît essentiel sur la santé.

Il se pourrait que le moyen-âge revienne plus vite que prévu.

Dr. Thierry Schmitz

Sources

1 <https://ansm.sante.fr/actualites/le-risque-de-myocardite-et-pericardite-apres-la-vaccination-covid-19-est-confirme-mais-peu-frequent-et-devolution-favorable>

2 <https://www.ouestmoncycle.com/>

3 Z. Wang et al. Detection of integration of plasmid DNA into host genomic

DNA following intramuscular injection and electroporation, Gene Therapy, Avril 2004.

4 https://twitter.com/raoult_didier/status/1747699391538844025?lang=fr

5 <https://www.ouest-france.fr/politique/gerald-darmanin/loi-immigration-lfi-denonce-une-eventuelle-corruption-sur-des-deputes-et-saisit-la-justice-9b80b51a-9930-11ee-99a8-c8cd0c676f82>

6 <https://www.lefigaro.fr/politique/2013/04/10/01002-20130410ARTFIG00784-quand-l-argent-des-politiques-venait-de-l-industrie-pharmaceutique.php>

7 Emmanuel Macron a permis la vente de la branche alimentation du laboratoire Pfizer à Nestlé, ce qui a été le sommet de sa carrière de banquier d'affaires. Le fait est assez bien documenté dans le livre *Le traître et le néant* de Davet et Lhomme (2021), où ces journalistes de premier plan racontent que Macron a *séduit* le directeur de Pfizer. La prime qu'il aurait touché de cette opération, et qui devrait se chiffrer en millions d'euros n'apparaît nulle part sur son patrimoine (<https://www.lopinion.fr/politique/patrimoine-demmanuel-macron-les-trois-zone-s-dombre>). L'étroitesse des rapports entre Macron et Pfizer pourrait amplement expliquer pourquoi toutes les injections expérimentales anticovid autres que Pfizer ont été retirées du système de santé français, ainsi que l'insistance des gouvernements de sa mandature pour obliger à ces injections.